

Règlements des Compétitions

A partir de la saison 2015 - 2016

Règlement validé par le Comité Directeur de la Ligue du 13 juin 2015 et approuvé par la Commission Technique Fédérale le 09/08/2015.

ORGANISATION GENERALE

Pour les Nationales 4 et les Régionales (NPC), la Ligue Nord Pas-de-Calais applique les **Règles Générales** et le Règlement du **Championnat de France des Clubs** qui sont disponibles sur le site Internet de la Fédération à l'exception des points suivants :

En Régionales (NPC) et Départementales il n'y a pas de limitation du nombre de joueurs mutés.

En Régionales (NPC) et Départementales il n'y a pas d'obligation pour les féminines.

En NPC 1, NPC 2 et Départementales lorsqu'un club à plusieurs équipes engagées dans différentes divisions, un joueur ne peut participer dans une division s'il a déjà joué **quatre fois** en division(s) supérieure(s). En cas d'infraction, forfait administratif sur le premier échiquier concerné et tous ceux qui le suivent.

Ces règlements s'appliquent en Départementales Nord et Pas-de-Calais sous réserve de validation par chacun des Comités Départementaux.

Il est demandé à chaque club d'indiquer le plus tôt possible en début de saison : le Nom, prénom, téléphone et mail du capitaine de chaque équipe que le club engage.

Ces renseignements devront figurer sur le **Formulaire Club** disponible en téléchargement sur le site de la Ligue, à compléter et à renvoyer au président de Ligue.

Les coordonnées des présidents et correspondants des clubs seront également mis à jour sur le site fédéral.

Article 1

Les compétitions organisées par la Ligue sont :

La Nationale 4 :

Par équipe de 8 joueurs

2 Poules de 10 équipes

La Régionale 1 ou NPC 1 :

Par équipe de 6 joueurs
Une poule de 10 équipes

La Régionale 2 ou NPC 2 :

Par équipe de 5 joueurs
Une poule de 10 équipes

La Départementale (ou Interdépartementale) :

Par équipe de 4 joueurs

L'organisation est confiée à chaque CDJE, le système d'appariement est adapté au mieux au nombre d'équipes et à la zone géographique d'où elles sont issues.

Article 2

Calendrier

Le calendrier de la Ligue tient compte des manifestations prévues au calendrier fédéral. En cas de coïncidence de dates, l'épreuve organisée par la Ligue est reportée. Les compétitions de Ligue ont la priorité sur toutes les compétitions organisées par les Comités Départementaux et les Clubs. Ceux-ci voudront bien donner leurs dates pour information et publication au calendrier.

Article 3

Les parties sont jouées conformément aux règles de la F.I.D.E. en vigueur au moment de la compétition. Le calendrier sera approuvé par le Comité Directeur de la Ligue, sur proposition du directeur des compétitions, avant publication.

Article 4

Cadence

L'heure officielle de début des rencontres est 14H15, sauf spécification particulière. ***La cadence de jeu est de : 1 h 30 + 30 s/coup pour 40 coups puis 30 min + 30 s/ coup pour le reste de la partie.***

Article 5

Matériel

En Départementales, NPC 2, NPC 1 et Nationales, les clubs qui reçoivent doivent fournir la totalité du matériel. En cas d'impossibilité, le club doit prévenir l'équipe adverse et le directeur des compétitions de la Ligue.

Le club hôte lors des rondes centralisées est tenu de satisfaire au [cahier des charges des manifestations](#) organisées par la Ligue.

Article 6

Capitanat

Chaque équipe compte un capitaine (joueur ou non) dont les missions sont précisées dans les **Règles Générales**, (article 8).

Article 7

Forfait

En règle générale, tout forfait de joueur ou d'équipe doit être communiqué le plus tôt possible à l'équipe adverse et au directeur des compétitions. **Tout forfait, sauf évènement exceptionnel dûment justifié**, sera sanctionné.

Une équipe est déclarée forfait si elle se présente avec moins de la moitié des joueurs (4 joueurs minimum présents en Nationales 4 ; 3 joueurs au minimum en Régionales NPC1 ou NPC2 ; 2 joueurs au minimum en Départementales) ou si elle se présente dans la salle de jeu plus de 60 minutes après l'heure fixée pour le début du match.

Une équipe forfait perd le match 3 à 0 pour les points de match, 5 à 0 pour les points de parties en Nationale 4 ; 4 à 0 pour les points de parties en NPC et Départementales.

En cas de forfait, s'ajouteront les frais éventuels de déplacement de l'équipe adverse si cette dernière s'est réellement déplacée et si le directeur des compétitions n'a pas été prévenu, au plus tard, 24 heures avant l'heure officielle de début du match. Le barème de remboursement est celui fixé par la Ligue concernant les frais de déplacement.

Pour chaque forfait individuel, à partir du 4^{ème} forfait dans une même équipe au cours de la saison (pas nécessairement le même joueur), le club sera sanctionné par une pénalité financière de 50 € à régler au trésorier de Ligue.

En cas de forfait de l'équipe complète, la pénalité financière sera de 300 €.

Ces sanctions sont applicables sauf évènement exceptionnel dûment justifié auprès du directeur des compétitions.

Les clubs affiliés ont le devoir de respecter les engagements et exigences réglementaires envers la FFE, la Ligue ou le CDJE, pour pouvoir prétendre participer à une compétition fédérale officielle.

En cas de non-paiement des pénalités financières, la Commission Technique Fédérale sera avertie et prendra les mesures nécessaires.

En cas de désaccord ou litige, la Commission d'Appel Sportif peut être saisie selon les modalités de l'article 7.5.3 du Règlement Intérieur de la Fédération.

Article 8

Le directeur des compétitions peut prendre toute décision qu'il juge utile concernant l'application du présent règlement, ou s'il se présente un cas imprévu, et ce pour assurer la bonne marche de la compétition.

Article 9

Les montées et les descentes

Montées :

Le premier de chaque groupe de Nationale 4 accède à la Nationale 3

Les équipes classées 1^{er} et 2^{ème} de NPC 1 accèdent à la Nationale 4

Les équipes classées 1^{er} et 2^{ème} de NPC 2 accèdent à la NPC 1

Les équipes classées 1^{er} des 2 groupes de départementale, ou 1^{er} et 2^{ème} de l'Interdépartementale, accèdent à la NPC 2

Descentes :

Le nombre de descentes dépend directement du nombre d'équipes de la Ligue NPC qui descendent de la N3 vers la N4.

Si les équipes de la Ligue NPC sont réparties sur un seul groupe de N3, alors il y a 3 descentes au maximum mais si elles sont réparties sur 2 groupes, alors on peut aller jusqu'à 6 équipes qui descendent.

En conséquence, on ne peut pas savoir en début de saison quel sera le nombre de descentes de la N4 vers la NPC 1 et ainsi de suite...

Voici 3 exemples :

A) 6 équipes de la Ligue NPC descendent de la N3 en N4

6 équipes de N4 descendent en NPC 1 (3 par poule). Les équipes classées 8^{ème} ; 9^{ème} et 10^{ème} de chaque groupe de N4 descendent en NPC 1.

6 équipes de NPC1 descendent en NPC 2 et 6 équipes de NPC 2 descendent en Interdépartementale.

B) 4 équipes de la Ligue NPC descendent de la N3 en N4

4 équipes de N4 descendent en NPC 1 (2 par poule). Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de chaque groupe de N4 descendent en NPC 1.

4 équipes de NPC 1 descendent en NPC 2 et 4 équipes de NPC 2 descendent en Interdépartementale.

C) 3 équipes de la Ligue NPC descendent de la N3 en N4

3 équipes de N4 descendent en NPC 1. Les équipes classées 9^{ème} jouent un match de barrage et les équipes classées 10^{ème} de chaque groupe de N4 descendent en NPC 1.

3 équipes de NPC 1 descendent en NPC 2 et 3 équipes de NPC 2 descendent en Interdépartementale.

Complément des groupes

Si pour diverses raisons des groupes sont incomplets, des équipes descendantes seront repêchées dans l'ordre du classement de la saison précédente.

Un club ne peut pas avoir plus de 2 équipes dans un même groupe de NPC.

Si une équipe refuse de monter, sa place est proposée aux suivants dans le même groupe et dans l'ordre du classement.

Si une équipe est éliminée ou si une équipe ne se réinscrit pas, sa place est proposée aux équipes qui descendent dans la poule dont elle est issue, en commençant par l'équipe la mieux classée.

Article 10

Engagements

En Nationale 4 : Les clubs doivent inscrire leurs équipes avant le 1 juillet.

En NPC : Les clubs doivent inscrire leurs équipes avant le 15 septembre.

En Départementale (ou Interdépartementale) : Les clubs doivent inscrire leurs équipes avant le 30 septembre.

L'inscription d'une équipe est gratuite, elle se fait par mail ou par courrier auprès du directeur des compétitions de la Ligue.

Article 11

Saisie des résultats

Le club qui reçoit doit saisir le PV de la feuille de match (résultats et compositions d'équipes) sur le site Internet de la FFE (en cas de ronde groupée c'est l'arbitre qui fait la saisie). Cette saisie doit être faite le jour même de la rencontre avant minuit. En cas de non-respect de cette règle, le club fautif se verra infligé une pénalité de 10 € par jour de retard.

En cas de forfait d'une équipe, c'est l'équipe qui gagne le match qui saisit le PV, avec la composition de son équipe et avec le score de 3 à 0. Les capitaines de chaque équipe sont tenus de vérifier les résultats qui sont publiés. En cas de désaccord, une copie ou un scan de la feuille de match doit être envoyée au directeur des compétitions.

Chaque club doit garder en archive les feuilles de match des rencontres jusqu'à la fin de la saison en cours.

Article 12

Une équipe éliminée recommence la saison suivante en Départementale.

En Nationale 4 et divisions inférieures, une équipe faisant forfait lors de la dernière ronde, sans se présenter dans la salle de jeu, est réputée « forfait général ». Elle est rétrogradée, déclassée, et recommence la saison suivante en Départementale. Une équipe faisant forfait une saison, récidivant la saison suivante, sera exclue des compétitions pendant un an.

Article 13

Report de match

Un report de match (Nationale, Régionale ou Départementale) est éventuellement possibles dans les 3 cas suivants :

1) **Une compétition adulte de niveau supérieur a lieu à la même date** (ex fréquent : Coupe de France) : Prévenir le Directeur des compétitions, le Président de Ligue et l'équipe adverse dès que l'on connaît le problème et proposer 2 dates de report au choix, si possible en avançant le match (au besoin jouer un samedi).

2) **Les conditions météo en cas d'alerte orange prévue sur l'une des 2 villes ou sur le trajet :**

Dans ce cas, il est possible d'attendre jusqu'au samedi soir 18h00 pour savoir si l'alerte est maintenue. Prévenir, par mail, le Directeur des compétitions, le Président de Ligue et l'équipe adverse y compris par téléphone de la demande de report et proposer 2 dates de report au choix qui devront être les plus proches possibles de la date initialement prévue.

3) **Un évènement majeur prévu dans la ville qui va occasionner des problèmes** (ex Fête de Gayant à Douai, Enduro du Touquet, carnaval à Dunkerque, Paris-Roubaix, etc...) :

Dans ce cas, le problème occasionné est connu longtemps à l'avance. Demander un aménagement du calendrier le plus tôt possible ou s'entendre avec l'équipe adverse dès le calendrier connu pour AVANCER le match.

Dans tous les cas :

Prévenir le directeur de la compétition, le président de Ligue et l'équipe adverse.

Le report de match dans l'un de ces 3 cas sera accepté uniquement si la procédure et les délais sont respectés. Aucun autre motif de report ne pourra être accordé.

Article 14

Tous les matchs remis doivent se jouer avant la dernière ronde. Les matchs de la dernière ronde ne peuvent être ni remis ni avancés.

Article 15

Arbitrage

L'arbitrage des matchs doit être assuré selon les modalités suivantes :

Le nom et la signature de l'arbitre doivent figurer sur la feuille de match.

Le club qui accueille le match (là où le match se déroule) doit fournir l'arbitre à ses frais.

En cas de match joué en terrain neutre sur décision du Directeur de groupe, celui-ci s'assure de la présence d'un arbitre, aux frais de la ligue.

Tout autre cas de match joué en terrain neutre nécessite la présence d'un arbitre fourni aux frais du club qui devait recevoir le match.

Les matchs regroupant plus de deux équipes dans la même division seront obligatoirement arbitrés par un arbitre (minimum AF4) non joueur. Se référer au [cahier des charges des manifestations](#) organisées par la Ligue.

Nationale 4 : Chaque match doit être arbitré par un arbitre joueur ou non joueur, présent dans la salle de jeu. Le club doit avoir au moins un arbitre parmi ses membres. L'arbitre peut être candidat ou stagiaire.

NPC 1 : Chaque match doit être arbitré par un arbitre joueur ou non joueur, présent dans la salle de jeu. Le club doit avoir au moins un arbitre parmi ses membres. L'arbitre peut être candidat ou stagiaire.

NPC 2 : Le club doit avoir au moins un arbitre parmi ses membres. L'arbitre peut être candidat ou stagiaire, il peut être arbitre Jeune, y compris candidat ou stagiaire.

Départementale : Si le club n'a pas d'arbitre parmi ses effectifs licenciés A, il s'engage à inscrire au moins un joueur à un stage d'arbitrage SJ ou S4 au cours de la saison.

En NPC 2 et en Départementale, si aucun arbitre n'est présent parmi les joueurs, en cas de litige, celui-ci doit être rédigé sur les feuilles de match par chaque capitaine. Le match doit, si possible et dans les meilleures conditions, être mené à son terme. Les deux feuilles de match et les feuilles de parties doivent être envoyées par la Poste dès le lendemain du match par chaque capitaine au directeur des compétitions et au président de la Commission d'Appel Sportif de la Ligue qui prendra toutes mesures pour régler le litige.

L'obligation d'avoir un ou plusieurs arbitres parmi les membres sera vérifiée au 30 juin de la saison en cours. En cas de non-respect de ce point de règlement, l'équipe sera systématiquement rétrogradée en Départementale la saison suivante.

Article 16

Si deux clubs fusionnent avant le début de la saison, ils gardent leurs avantages acquis. En pratique, cela signifie que si, par exemple, le club qui disparaissait avait N équipes en divisions X, il apporte dans la corbeille ses N équipes en divisions X. Il est bien précisé que si un nouveau club apparaît dans la ville où il y a eu disparition, il doit commencer les compétitions interclubs en Départementale.

Article 17

Outre ces compétitions par équipes, la Ligue organise :

Le Championnat Mixte de Ligue de Parties Rapides

Le Championnat de Ligue de Blitz

Le Criterium Interclubs de la Ligue

Le Challenge Féminin Rapide

L'open Vétérans

Et sous l'égide de la F.F.E :

- La Coupe de France par équipes de 4 joueurs
- La Coupe 2000 (Phase Régionale)
- La Nationale 2 féminines
- Le Championnat de Ligue féminin de parties rapides

Et spécifiquement pour les Jeunes :

La Régionale Jeunes

La Nationale 4 Jeunes

Les règlements de ces différentes compétitions sont disponibles sur linopaec.fr ou sur le site fédéral pour les compétitions organisées sous l'égide de la FFE.